

1.3.3

IDRC - Lib

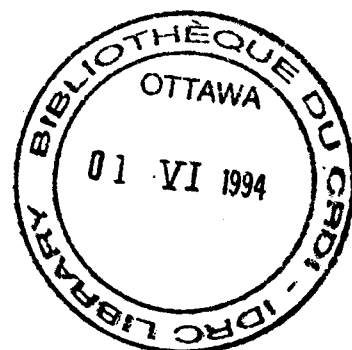
96596

LE RÔLE DES INSTITUTS DE RECHERCHE
REGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Par
Tim Dottridge

Novembre 1985

Publié dans la revue annuelle du CRDI
"Quête d'avenirs", 1985



ARCHIV
DOTTRI
no. 5F

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les instituts de recherche régionaux et internationaux

Depuis la Deuxième Guerre mondiale la coopération internationale a connu un essor sans pareil. En fait, la guerre et la grande crise qui l'ont précédée expliquent en grande partie l'enthousiasme initial qu'a suscité la création d'organismes multilatéraux. L'accession à l'indépendance d'un bon nombre de pays dans les années 50 et 60, pays qui aspiraient à améliorer les conditions de vie de leur population, a obligé à repenser les systèmes en place. Les pays du Tiers-Monde sont ceux qui ont le plus fortement appuyé l'évolution vers le multilatéralisme, arguant que les organismes multilatéraux leur fourniraient une aide essentielle pour atteindre leurs objectifs nationaux de développement.

On a beaucoup parlé dernièrement des organismes des Nations unies car l'Organisation des Nations unies a célébré son quarantième anniversaire en 1985. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont joué un rôle de plus en plus important à cause de la crise économique et financière que vivent les pays du Tiers-Monde. De même, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) demeure la principale tribune de discussion de l'expansion commerciale. Cependant, les organismes des Nations unies ne sont que les plus connus et plus universels des organismes que les pays ont créés pour s'occuper de questions d'intérêt commun, de questions commerciales ou politiques, plusieurs ayant des ambitions dans les deux domaines à la fois.

Multiplication des organismes multilatéraux

Si le Fonds international de développement agricole (FIDA), créé en

1979, a été le dernier organisme mondial à voir le jour, les organismes régionaux eux, continuent de naître, de croître ou de renaître. En Afrique, la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) est peut-être le meilleur exemple récent de l'application du multilatéralisme à un ensemble de problèmes communs. La Zone de commerce préférentiel créée par 14 pays de l'Afrique orientale, centrale et australe, en juillet 1984, et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), formée en 1975, en sont d'autres exemples. Tant l'Organisation des États américains que l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) ont constitué d'importantes tribunes de discussion sur les questions régionales. Ainsi, le sommet de l'OUA de juillet 1985, tout en soulignant la détérioration de la situation économique africaine, a de nouveau insisté sur l'importance des regroupements régionaux pour garantir une prospérité future, comme le Plan de Lagos l'avait d'ailleurs déjà fait. Entre-temps, quatre importantes banques de développement régional furent mises sur pied de 1959 à 1969, afin de promouvoir et de financer d'importants projets de développement dans leur région. En Asie, on a intensifié les efforts de collaboration tant au sein même qu'à l'extérieur d'organismes comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Cette volonté de régionalisation ne s'est pas effectuée au détriment d'autres organisations, où les critères d'admission sont différents, comme le Commonwealth qui continue de croître au fur et à mesure que de nouveaux pays deviennent admissibles.

La création, après la guerre, d'un nombre imposant d'organismes multilatéraux d'envergure régionale ou internationale a contribué à susciter un milieu favorable à la réalisation de grands projets. À cette époque, le monde a

connu sa croissance économique la plus grande et la plus stable et de grands efforts ont été déployés pour réduire la pauvreté et répondre aux plus urgents besoins de développement. Le produit national brut par personne a augmenté en moyenne de 3,1 % par année dans les pays en développement de 1955 à 1980, tandis que dans les pays industrialisés, il augmentait de 3,6 % par année de 1955 à 1970 et de 2,4 % de 1970 à 1980. L'alphabétisation et la mortalité infantile, deux importants indicateurs sociaux, témoignent des grands progrès réalisés alors dans les pays en développement. Il est clair cependant que tous ne profitèrent pas également de la croissance économique. Si dans les années 60 il régnait un certain optimisme et l'espoir que beaucoup de pays en développement suivraient la voie tracée par les pays industrialisés et finiraient par avoir leur part de la prospérité mondiale, les années 70 firent place à la déception ; l'écart entre la faible progression et la prospérité économique mondiale étant trop grand. L'appel à l'établissement d'un nouvel ordre économique international et à la discussion des questions économiques dans le contexte global des relations Nord-Sud exigeait des changements qui ne pouvaient être faits rapidement ou facilement.

Dans les années 70 et 80, le multilatéralisme a subi des pressions tant économiques que politiques. Malgré de nombreuses propositions de libéralisation du commerce, le protectionnisme s'est quand même accentué. Ce climat international plus dur s'est répercuté sur la majorité des organismes multilatéraux qui, en grande partie, sont financés par les fonds d'aide publique au développement des pays industrialisés. Dans son dernier examen de l'aide publique au développement (APD) de ses États membres (Coopération pour le développement, 1984), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) par la voix de son Comité d'aide au

développement (CAD), envisage trois hypothèses au sujet de l'évolution de l'aide multilatérale. La première est que les récents problèmes de financement des organismes multilatéraux sont périodiques et ils seront suivis par une reprise de l'aide à peu près comme avant ; la seconde est que ces problèmes annoncent la fin du multilatéralisme, « le retour à la situation primitive du début des années 60, où ce que l'on appelait « l'aide » n'était en réalité qu'un amalgame d'activités très différentes, visant des objectifs extrêmement divers ». Et enfin, l'examen conclut : « Ceci nous amène à formuler une troisième hypothèse, plus optimiste, à savoir que les récents problèmes de financement ont été suffisamment graves pour imposer un réexamen du rôle des organismes multilatéraux, pris individuellement et collectivement, sans que leur existence soit pour autant remise en cause (à une ou deux exceptions près dont notamment le FIDA) ».

Quelle que soit la valeur d'un organisme ou la nécessité d'y effectuer des changements, il existe toujours de solides arguments en faveur du maintien et du renforcement du multilatéralisme qui permet d'étudier un nombre toujours plus grand de problèmes qui débordent les frontières géographiques des pays. Dans aucun domaine cela est-il aussi vrai que dans celui de la recherche.

Organismes multilatéraux de R & D

Le multilatéralisme se prête particulièrement bien à une application en science et en recherche. La coopération internationale dans ces domaines s'impose autant que dans d'autres domaines économiques et techniques. Les problèmes sur lesquels portent la recherche sont ceux de vastes régions du monde et touchent la vie d'un grand nombre de personnes. Aucun pays, même pas le plus grand et le plus avancé, ne peut se permettre de ne pas suivre les découvertes et les progrès scientifiques

réalisés ailleurs. La communauté scientifique et, de plus en plus, le public sont conscients de l'interdépendance des nations et du rôle que la science est capable de jouer pour résoudre les problèmes de développement. Simultanément, les êtres humains ont pris conscience de la vulnérabilité de la planète aux changements qui se produisent à tel endroit ou aux menaces qui planent sur tel autre.

Comme il fallait s'y attendre, c'est dans le domaine de la recherche que les progrès les plus importants au sujet des organismes et des contacts multilatéraux ont été accomplis. Le Centre de recherches pour le développement international en témoigne et il a joué un rôle non seulement dans le soutien d'un certain nombre d'organismes semblables, mais aussi dans la création de certains autres. Avec le temps, il s'est graduellement rendu compte qu'on manquait d'informations sur tous ces organismes. Le CRDI a donc entrepris une enquête afin de combler ces lacunes.

Au départ, près de 300 organismes basés dans des pays en développement et semblant avoir un mandat multilatéral et un rôle à jouer en recherche ou dans le soutien de la recherche furent identifiés. Aucun organisme se consacrant exclusivement au financement de la recherche ne fut retenu. Même si l'enquête n'est pas terminée, nous savons que 192 organismes, qui ont déjà répondu au questionnaire expédié par la poste, entrent dans les catégories définies par l'étude.

L'enquête du CRDI visait un ensemble hétérogène d'organismes d'aide à la recherche. Les organismes dont au moins trois pays sont membres ont été désignés organismes multilatéraux : tant par leur création qui est le résultat d'une concertation entre plusieurs pays ou plusieurs organismes multilatéraux que par leur objectif d'offrir des services à plus d'un pays. Ce genre d'organisme est habituellement qualifié de régional ou d'international. « Multilatéral »

englobe ici ces deux catégories. Des 192 organismes qui ont répondu au questionnaire, il serait raisonnable de dire que 30 organismes ont un mandat « international », c'est-à-dire qu'ils couvrent plusieurs grandes régions du monde, tandis que les 162 autres ont un mandat régional. La ligne de partage entre les deux groupes d'organismes n'est pas nette, loin de là.

L'enquête du CRDI visait tant les organismes dont la recherche est le principal but (par exemple le Asian Vegetable Research and Development Centre et le Caribbean Industrial Research Institute) que ceux qui fournissent une aide à la recherche sous forme de « services de soutien », soit



Les planificateurs veulent connaître le nombre d'emplois que pourraient créer les agro-industries rurales, telle la transformation de l'arachide.

promotion, formation, information et diffusion (par exemple le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique et la Arab Organization for Agricultural Development). Même si une distinction a été faite entre ces deux groupes d'organismes, il faut préciser qu'il serait plus juste de dire qu'ils appartiennent à une gamme dont seules les deux extrémités se définissent clairement. La ligne de partage entre les deux groupes d'organismes n'est pas nette, loin de là. Pour l'instant, 82 des 192 organismes ont été classés « organismes de recherche » et 110 « organismes d'aide à la recherche ».

L'information recueillie à ce jour est suffisante pour donner une idée correcte de l'ensemble. Une fois l'enquête terminée, le CRDI publiera un répertoire des organisations recensées. L'enquête a été effectuée uniquement auprès d'organisations basées dans des pays en développement ; les organisations ayant leur siège dans des pays industrialisés, comme l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), représentent quand même un nombre additionnel non négligeable d'organisations.

Il ressort que le total des fonds administrés par les organisations recensées atteint presque le milliard de dollars. Celles qui s'occupent avant tout de recherche commandent des budgets totaux de près de 500 millions de dollars, dont les centres internationaux de recherche agricole (CIRA) gèrent à eux seuls près de la moitié. Les sommes consacrées à la recherche par les organismes dont la recherche n'est pas la seule activité représentent 75 millions de dollars de plus.

La recherche ne constitue peut-être pas l'essentiel du mandat de certains organismes « d'aide à la recherche », mais ces organismes jouent néanmoins un rôle important dans l'élaboration et la coordination des

travaux de recherche dans leur région. Dans l'enquête, tous les organismes devaient évaluer la part de leur budget consacrée à la recherche, mais il est clair qu'ils ont employé des critères très différents pour ce faire. Ainsi, certains centres internationaux de recherche agricole ont estimé ne consacrer que 40 % de leur budget à la recherche, bien qu'aux fins de l'enquête du CRDI, il aurait été plus utile de considérer leur budget comme presque exclusivement affecté à la recherche.

Les organismes recensés ne constituent certes pas un système mondial car leurs activités ne forment pas un ensemble rationnel et intégré. L'enquête du CRDI offrira peut-être la première analyse de ces organismes, comme groupe distinct des organismes internationaux et régionaux. Nombre de ces organismes doivent leur existence à des initiatives d'organismes spécialisés des Nations unies, tandis que d'autres ont été mis sur pied pour s'occuper d'un domaine de recherche général ou particulier sous la direction d'organismes régionaux à vocation principalement économique ou politique. Ils vont des organismes les plus connus — les centres internationaux de recherche agricole dont la source commune de financement passe par le Groupe consultatif pour la recherche agricole international (GCRAI) — aux organismes les plus obscurs qui ont été créés dans l'isolement sur le modèle d'organismes semblables ailleurs. Leur budget varie de moins de 50 000 à plus de 20 millions de dollars.

Parce qu'ils sont si hétérogènes, il ne faut pas oublier que plusieurs de ces organismes sont petits et ne peuvent facilement être comparés aux organismes multilatéraux de recherche les plus connus. Bien qu'incomplètes, les données recueillies à ce jour indiquent que ces organismes méritent d'être analysés et étudiés à cause de leur nombre, des ressources qu'ils monopolisent et des effets qu'ils sont

susceptibles d'avoir sur les programmes de recherche des pays en développement. Cette analyse s'impose surtout du point de vue des organisations d'aide comme le CRDI, car les organismes en question reçoivent une bonne partie de leurs fonds des organisations d'aide et, par conséquent, puisent « toujours » dans les ressources de l'APD.

De cinq en 1945, le nombre des organismes non nationaux d'aide à la recherche est rapidement passé à plus de 200 aujourd'hui, et c'est dans les années 70 que la cadence de création de ces organismes a été la plus accélérée, soit en moyenne 8 nouveaux organismes par année.

À en juger par les premières informations recueillies, la cadence se serait considérablement ralentie dans les années 80, ralentissement attribuable en partie au temps qu'il faut à un organisme pour s'établir et se faire connaître et aussi clairement attribuable à la rareté actuelle des fonds et aux questions que l'on se pose de plus en plus sur le rôle des organismes multilatéraux. La figure 1

illustre graphiquement la cadence de création des organismes multilatéraux.

Bien que la création d'organismes multilatéraux d'aide à la recherche ait été un phénomène mondial qui a eu des répercussions importantes dans toutes les régions, le rythme auquel ces organismes ont été établis ne s'explique pas seulement par les disponibilités financières, mais aussi par l'accession à l'indépendance de pays qui ont voulu ensuite former des organismes régionaux et par l'apparition sur la scène mondiale de divers problèmes (population, environnement). Dans les années 40 et 50, c'est en Amérique latine que le plus d'organismes virent le jour, tandis que dans les années 60 le mouvement fut dans une certaine mesure plus marqué en Afrique et dans les Antilles. Dans les années 70, le nombre des organismes multilatéraux dans le monde augmenta substantiellement, et plus particulièrement en Afrique subsaharienne. Le nombre des organismes de ce genre dans une région est clairement relié au nombre de pays

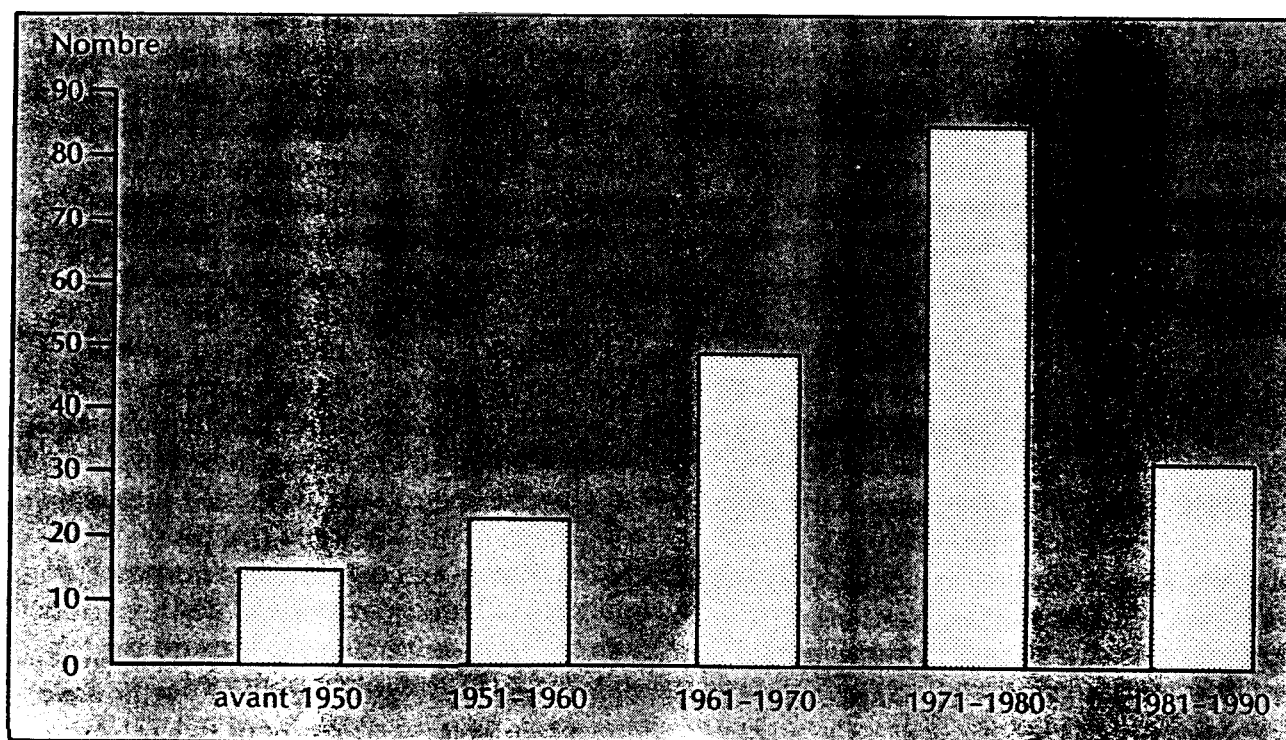


Fig. 1. Organisations multilatérales de recherche et d'aide à la recherche réparties suivant l'année de leur création. (La projection pour 1981-1990 est fondée sur les chiffres de 1981 à 1985.)

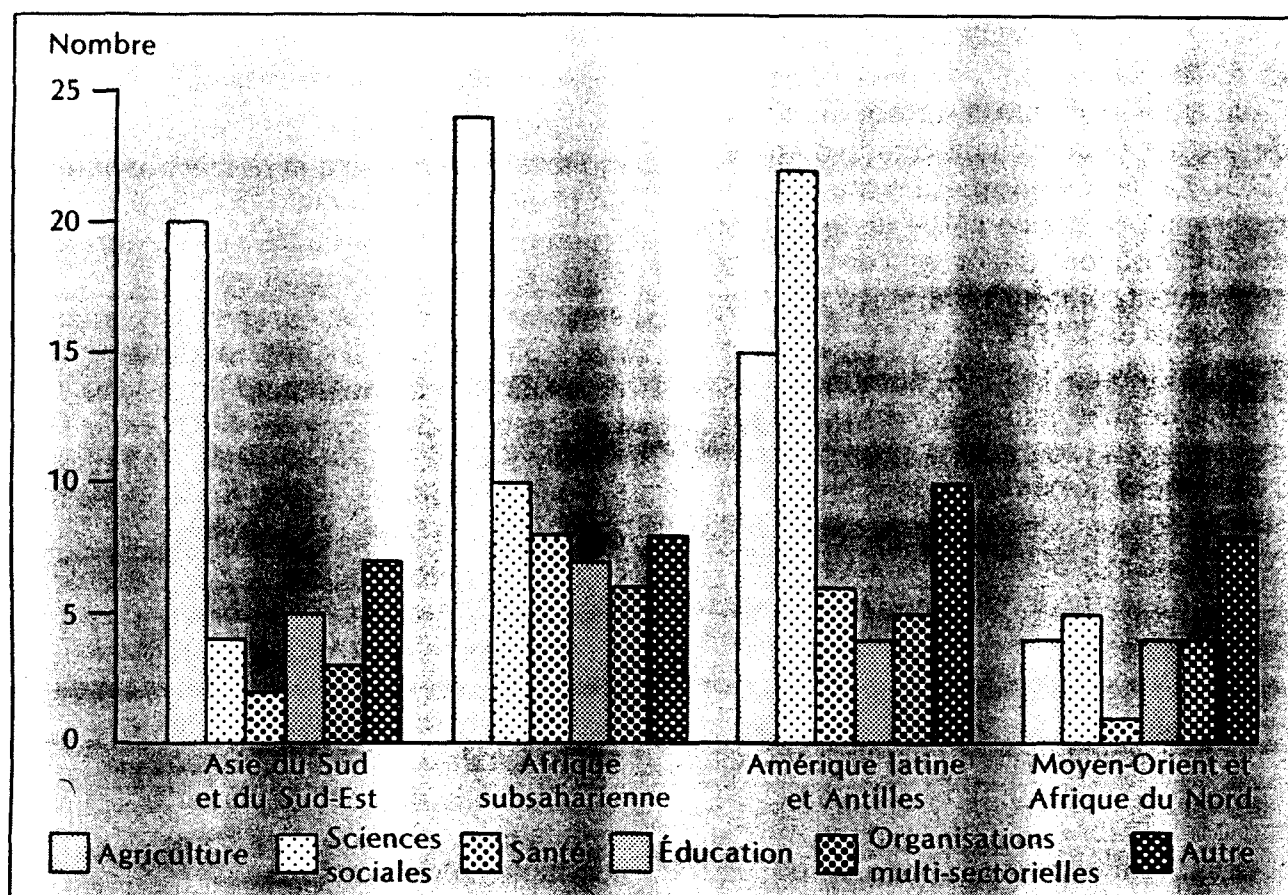


Fig. 2. Organisations multilatérales de recherche et d'aide à la recherche réparties par secteur et région.

dans la région et à la nécessité et au désir de ces pays de former un plus ou moins grand nombre de centres ou groupes sous-régionaux. La figure 2 illustre la création d'organismes créés par région. Nous nous sommes fondés sur le nombre d'organismes créés entre 1981 et 1985 pour évaluer le nombre probable d'organismes qui seraient créés dans les années 80 en supposant une cadence de création stable pour la décennie.

Dans le monde, les organismes en agriculture et en sciences sociales sont de loin les plus nombreux (voir tableau et figure 3). Viennent ensuite les organismes des secteurs de la santé et de l'industrie. Si l'éducation était ajoutée aux sciences sociales, le nombre des organismes des sciences sociales serait presque égal à celui des organismes du secteur agricole.

Comme le montre le tableau, les chiffres globaux masquent une

considérable variation régionale ; les organismes agricoles sont répartis assez également dans toutes les régions bien que les organismes de l'Asie du Sud et du Sud-Est et de l'Afrique subsaharienne représentent 72 % du total ; cependant, plus de la moitié des organismes en sciences sociales sont en Amérique latine. Ce dernier fait s'expliquerait par la présence d'un bon nombre de chercheurs compétents et de gouvernements qui n'ont pas favorisé la recherche en sciences sociales dans les organismes nationaux. On croit que les organismes multilatéraux ont plus facilement accès que les organismes nationaux à un financement de l'extérieur et sont sans doute plus en mesure de résister aux pressions politiques.

Bien que l'enquête n'ait pas fourni de données très précises sur les ressources de ces organismes, ils emploieraient quelque 5 000 professionnels (terme

désignant un employé ayant au moins un baccalauréat ou l'équivalent).

Rôle des organismes multilatéraux de R & D

La création d'organismes multilatéraux de R & D exige de gros investissements financiers et humains. Pour cette raison, et aussi à cause de l'énorme potentiel que ces organismes présentent, il importe d'étudier les résultats obtenus et le coût d'option des ressources employées. Une telle étude ne peut se faire qu'organisme par organisme, ce qui déborde le cadre de l'enquête d'envergure assez restreinte. Il peut toutefois être utile d'indiquer quelques caractéristiques qui présentent un cadre plus vaste pour une évaluation à venir de ces organismes. Dans la présente section, nous nous attacherons à étudier brièvement pourquoi ces organismes ont été créés et quel rôle ils

jouent avant d'aborder quelques questions touchant leur évolution et leur efficacité.

Outre la possibilité d'application du multilatéralisme aux activités de recherche, d'autres raisons bien précises expliquent l'augmentation des ressources mises à la disposition d'organismes de recherche multilatéraux d'aide à la recherche.

Diffusion de l'information — Durant la période coloniale, la capitale de la métropole dirigeait ou supervisait habituellement la recherche dans les colonies. Elle se chargeait aussi d'une certaine diffusion de l'information dans ses colonies. L'accession à l'indépendance des colonies a exigé le remplacement et l'élargissement de ces canaux de communication pour faire en sorte que l'échange d'information ne soit plus limité à une sphère d'influence coloniale. Les centres multilatéraux offrent de nouveaux moyens de diffusion

Organisations multilatérales de recherche et d'aide à la recherche réparties par secteur et région du monde, 1983.

	Asie du Sud et du Sud-Est	Afrique sub- saharienne	Amérique latine et Antilles	Moyen- Orient et Afrique du Nord	Total par secteur	Pourcentage du total
Agriculture	20	24	15	4	63	33
Sciences sociales	4	10	22	5	41	21
Éducation	5	7	4	4	20	10
Organisations multi- sectorielles	3	6	5	4	18	9
Santé	2	8	6	1	17	9
Industrie	3	2	3	2	10	5
Gestion et administration	3	1	1	2	7	4
Environnement et écologie	—	2	2	—	4	2
Information et communi- cations	1	1	1	1	4	2
Génie et technologie	—	—	—	3	3	2
Sciences physiques	—	1	2	—	3	2
Énergie	—	1	1	—	2	1
Total	41	63	62	26	192	100

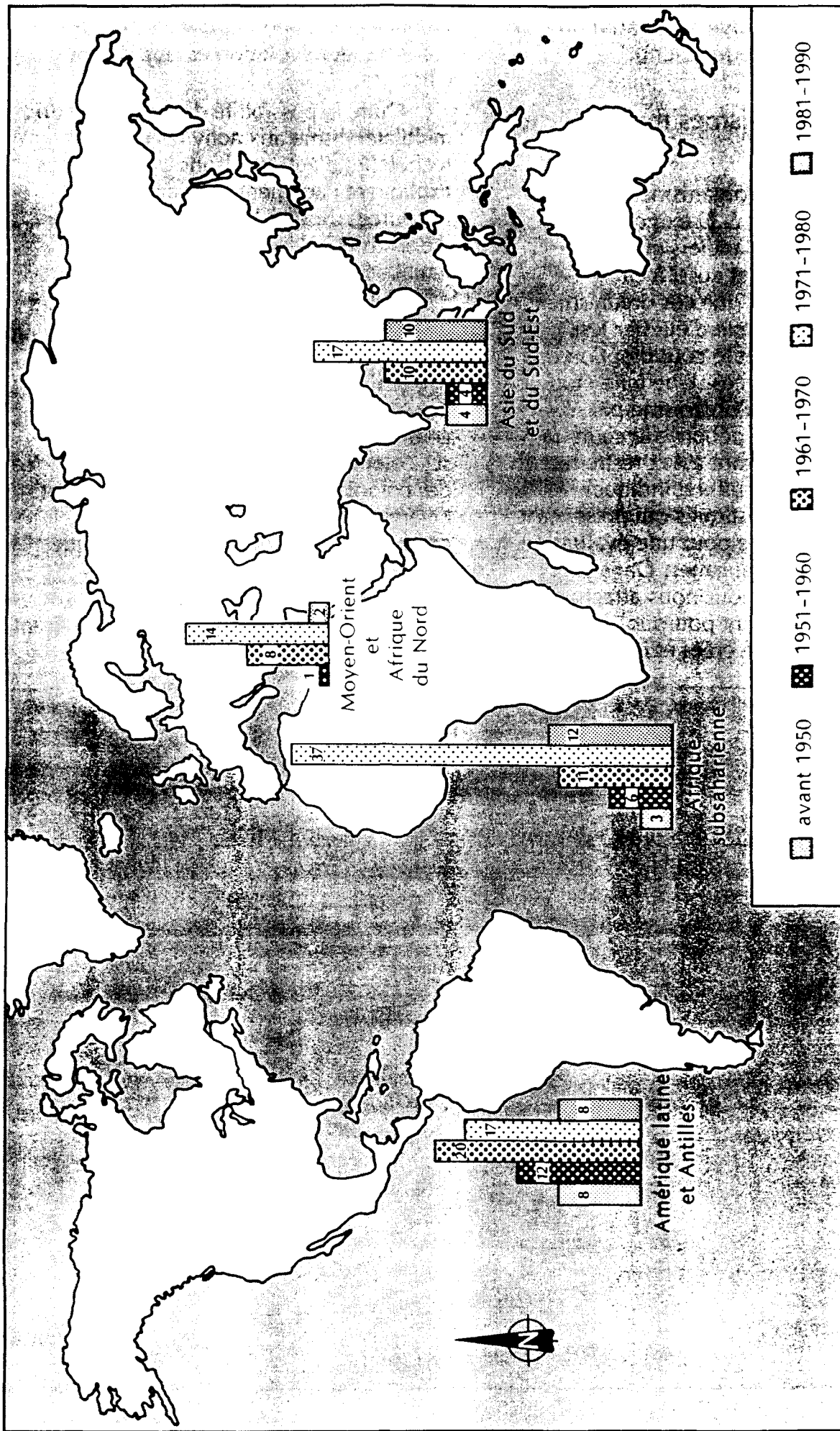


Fig. 3 Organisations multilatérales de recherche et d'aide à la recherche réparties par région et par année de création.
(La projection pour 1981-1990 est fondée sur les chiffres de 1981 à 1985.)

d'information, qui ne sont pas dominés par un seul pays.

Marque coloniale sur la recherche — L'époque coloniale se caractérise par des travaux de recherche par trop axés sur les intérêts des puissances coloniales. À la fin de cette époque, il a donc fallu réorienter rapidement la recherche sur les domaines d'intérêt des pays en développement. On a craint aussi, à ce moment-là, que les métropoles, qui avaient financé des travaux de recherche intéressant leurs colonies, ne réduisent les fonds qu'elles avaient consacrés à des recherches dans tel ou tel domaine (médecine tropicale par exemple) après l'accession à l'indépendance des colonies.

Faiblesse de l'infrastructure dans les pays en développement — Parce que l'infrastructure et les compétences sont inadéquates dans les pays en développement, les organismes multilatéraux pourraient rendre de grands services à la recherche et au développement en réalisant des travaux de recherche en aidant ces pays à accroître leurs compétences en recherche.

Recherche de premier plan — Il y avait aussi l'intention de faire faire des travaux de recherche de premier plan sur les problèmes difficiles à cerner du développement. On croyait que si les organismes multilatéraux offraient d'excellentes installations et attiraient des scientifiques de réputation internationale, ils réussiraient à faire de véritables percées vers la solution de certains grands problèmes de développement.

Productivité confirmée — Certains travaux de recherche, qui ont donné d'excellents résultats particulièrement en agriculture, réalisés par des centres de recherche internationaux, renforcèrent la bonne image de la recherche faite dans un contexte multilatéral.

Nous aborderons dans les pages qui suivent les organismes classés « organismes de recherche » même si

l'analyse pourrait, à certains égards, s'appliquer aussi aux « organismes d'aide à la recherche ». Les organismes multilatéraux de recherche se consacrent principalement à la conduite de recherches pour le développement et à l'appui de systèmes nationaux de recherche. Étant donné que nombre de ces organismes représente d'importantes ressources, il s'impose d'étudier certaines questions :

(a) Avantages (productivité et efficacité) de ces organismes.

(b) Nécessité d'une perception concertée des priorités de financement.

(c) Relations des organismes multilatéraux avec les organismes nationaux de recherche.

(d) Solutions efficaces autres que la création de nouveaux organismes pour maintenir efficacement le multilatéralisme en recherche.

La première grande question qui se pose au sujet des organismes multilatéraux de recherche concerne les avantages (productivité et efficacité) par rapport aux ressources considérables investies. De par leur nature même, les organismes multilatéraux ont tendance à être plus coûteux (salaires plus élevés, meilleures installations) que les organismes de recherche nationaux des pays en développement. En revanche, on s'est toujours attendu à ce que le résultat de leur travail compense les coûts élevés. Ces organismes sont, pour la plupart, de création récente et ils n'ont pas encore eu le temps de faire des travaux de recherche de qualité susceptibles d'être appliqués au développement des pays. Une récente publication de l'Agence pour le développement international (AID) (*Plan for Supporting Agricultural Research and Faculties of Agriculture in Africa, mai 1985*) rappelle que même si le financement public de la recherche agricole aux É.-U. remonte à 1861, il a fallu attendre les années 30 pour obtenir des résultats sous forme d'augmentation des récoltes. Aujourd'hui, on attache beaucoup d'importance à

« l'efficacité » de l'aide au développement comme en témoigne le Rapport Cassen (commandé par le groupe de travail du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) sur le flux des ressources à des conditions favorables) et la seule existence de ce groupe de travail. Bien sûr qu'il existe des préoccupations semblables au sujet des organismes de recherche multilatéraux et dans leur cas, elles ont été dirigées vers les centres internationaux de recherche agricole puisqu'ils sont les mieux connus et les plus faciles à identifier et qu'ils représentent une bonne partie des fonds affectés aux organismes multilatéraux.

Le GCRAI a récemment terminé une étude sur les réalisations et le potentiel des centres internationaux de recherche agricole qui est l'une des plus exhaustives jamais faites. On connaît bien, grâce à des études détaillées, la contribution et les grands avantages de certains CIRA, sans parler des effets sur la production alimentaire de leurs travaux sur le riz, le maïs et le blé. L'étude du GCRAI s'attache à décrire le rôle des CIRA dans la création de systèmes de recherche dans les pays en développement.

Il n'y a pas qu'en agriculture que se sont faits d'importants progrès. Ainsi, le Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques, Bangladesh (CICDDR), est à mettre la dernière main à un nouveau vaccin oral contre le choléra et a contribué à la mise au point de l'importante thérapie qu'est la réhydratation orale. Il est aussi vrai que tout le travail de recherche des organismes multilatéraux ne donne pas toujours des résultats aussi tangibles que des nouvelles variétés de plantes à haut rendement et des vaccins. Les informations disponibles, trop minces, ne permettent pas de démontrer que ces organismes font un travail vraiment utile et que sans doute certains d'entre eux auraient avantage à accroître leur

efficacité, mais elles montrent tout de même qu'ils servent de complément valable aux programmes nationaux.

La deuxième grande question concerne la nécessité d'étudier les priorités et les exigences relatives de la recherche dans une optique plus vaste avant d'élargir les organismes existants ou d'en créer de nouveaux. La création d'un organisme est peut-être justifiée en soi, mais le serait-elle autant si elle était envisagée dans le contexte d'autres *priorités et d'une affectation judicieuse* des ressources disponibles.

La majorité des organismes actuels sont financés en grande partie à même les fonds de l'aide publique au développement qui n'a connu que de très petites augmentations réelles au cours des dix dernières années. Même si les pays en développement font une contribution financière, surtout aux centres régionaux, et même si cette contribution est susceptible d'augmenter, il semble que ces centres continueront de recevoir la majeure partie de leurs fonds des budgets d'aide publique au développement. Il faudra donc de plus en plus tenir compte du peu de ressources disponibles quand viendra le temps d'envisager l'élargissement de centres actuels et d'étudier les propositions de création de nouveaux centres tant pour combler les lacunes que pour répondre à de nouveaux défis, par exemple en recherche sur l'énergie ou sur la biotechnologie. Jusqu'à présent, il ne semble pas y avoir eu de véritable tentative d'assujettir la création d'organismes à des critères de priorité relative entre les différents secteurs. Et même au sein d'un même secteur, l'information et les mécanismes qui permettraient l'application de tels critères laissent à désirer.

Le GCRAI et ses 13 CIRA consacrés aux principaux produits alimentaires du monde offrent un excellent exemple de financement concerté d'organismes oeuvrant dans un même secteur. Les

décisions d'affectation de fonds sont fondées sur la priorité accordée aux différents produits et aux différents domaines de recherche.

La troisième question intéresse les relations de ces organismes avec les organismes nationaux de recherche dans les pays en développement. Quel que soit le potentiel de recherche et de soutien de ces organismes, il ne sera appliqué efficacement au développement national ou à la prise de décision que dans la mesure où le système de recherche national avec lequel ces organismes interagissent sera efficace. Il y a donc un équilibre à établir entre l'appui à accorder aux organismes multilatéraux et l'appui à accorder au développement de la capacité et des installations de recherche au niveau national. Parfois on considère que les organismes multilatéraux font concurrence aux organismes nationaux pour obtenir l'aide des donateurs.

Dans une étude, les organismes multilatéraux sont décrits comme les « principales stations » de la recherche dans le Tiers-Monde et les organismes nationaux comme les « annexes » alors que, de toute évidence, les organismes multilatéraux doivent appuyer et renforcer les programmes nationaux. Dans une autre étude remontant à quelques années, il est avancé que la multiplication des organismes multilatéraux s'explique par une augmentation des fonds consacrés à la recherche bien qu'il semble y avoir eu une certaine réduction du financement des organismes nationaux. De même, il y a des cas où le financement d'organismes multilatéraux a entraîné, par ricochet, l'octroi de plus de fonds aux organismes nationaux. Il ne faut donc pas exagérer l'aspect de concurrence entre les uns et les autres. Le CRDI finance actuellement une étude qui porte sur les fonds qu'octroient les principaux organismes d'aide à la recherche au service du développement. Cette étude devrait permettre de mieux déterminer la part de ces fonds qui vont aux organismes multilatéraux.

Toujours en rapport avec la troisième question, il faut aussi considérer les services réellement rendus à la recherche nationale. Dans le passé, on ne s'est pas toujours demandé, avant de créer un organisme de recherche multilatéral, quelle recherche ou quels services à la recherche favoriseraient le mieux les efforts nationaux. Certaines initiatives ont pu être dictées par des considérations de ressources — soit la détermination d'un domaine de recherche prometteur qui profiterait beaucoup de la concentration de ressources qu'apporterait un organisme régional ou international. Ce n'est qu'après l'établissement de l'organisme en question qu'on songeait à son utilité sur le plan national. Étant donné l'importance qui est désormais accordée aux programmes de recherche nationaux, le principal critère de jugement des organismes multilatéraux est devenu la façon dont ils peuvent le mieux appuyer la recherche nationale. Cependant, les systèmes nationaux étant de plus en plus hétérogènes, la gamme des services demandés aux organismes multilatéraux s'élargit.

Ainsi, dans son étude le GCRAI suggère que les CIRA seront peut-être obligés de se lancer en recherche pure pour appuyer des systèmes nationaux avancés (ceux du Brésil et de l'Inde par exemple) tout en fournissant tous les services de soutien usuels aux autres pays. De plus en plus, on se rend compte qu'à cause de leur petitesse, beaucoup de pays en développement (80 % des pays de l'Afrique subsaharienne, de l'Amérique latine et des Antilles ont une population de moins de 10 millions) sont peu susceptibles de pouvoir se doter d'organismes de recherche nationaux capables de faire les recherches poussées qui s'imposeront. Il est donc clairement souhaitable de reconnaître l'existence d'une certaine interdépendance et les avantages à tirer de la mise en commun de ressources affectées à la recherche pour atteindre la masse critique.

La quatrième question est reliée à la précédente. Étant donné que la consultation et le soutien multilatéraux sont importants pour la recherche nationale, on se demande alors comment les fournir de la façon la plus économique? La création d'organismes régionaux et internationaux a été coûteuse. Par conséquent, la tendance est aujourd'hui à la mise à l'épreuve de formes de coopération internationale et régionale qui permettront de créer des liens adéquats avec des organismes sans mettre sur pied des établissements qui exigeront un financement international à long terme. Il s'agit de formes de coopération qui réduisent les énormes investissements et budgets de fonctionnement qu'exigent les centres de recherche en mettant en commun les ressources et les installations nationales existantes ou en les mettant à contribution au sein d'un réseau. Citons à titre d'exemple de l'application de cette approche, le CIRAF — Conseil international pour la recherche en agroforesterie créé en 1977; l'IBSRAM — le Conseil international pour la recherche sur les sols et la gestion des sols; le IIMI — l'Institut international de gestion de l'irrigation; le RINABAP — le Réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain; et le programme de recherche régional actuellement entrepris par les pays de la Conférence de coordination du développement pour l'Afrique australe (SADCC) suivant lequel chaque pays

membre assume la responsabilité d'un domaine; ainsi le SACCAR — le Centre de coordination de la recherche agricole en Afrique australe — est situé au ministère de l'Agriculture du Botswana.

Le CRDI et la recherche multilatérale

Le CRDI a activement favorisé la création d'un certain nombre d'organismes de recherche internationaux et régionaux et y a même participé; en fait, peu d'organismes d'aide ont fait autant que le CRDI dans ce domaine. Le CRDI a participé aux travaux qui ont abouti à la création de 3 des 5 organismes mentionnés dans le paragraphe précédent. Le CRDI s'est toujours efforcé, avant de financer leur création, de s'assurer que les nouveaux organismes proposés étaient pleinement justifiés et méritaient un appui. L'appui accordé aux programmes en cours visait à augmenter les liens entre ces programmes et les programmes nationaux. Pour que des organismes multilatéraux soient appuyés, il faut qu'ils renforcent les programmes nationaux de recherche et qu'ils y soient complémentaires.